

Auch, le 21 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS SISE À PAVIE

Par arrêté du 19 décembre 2012, Etienne Guépratte, Préfet du Gers, a autorisé la poursuite de l'extension d'une installation de stockage de déchets à Pavie, sur le site du Mouréous.

Le projet a été mené dans la concertation et la transparence, avec pour soucis constant le respect de la réglementation environnementale. Le calendrier de mise en œuvre du projet a été ponctué par la tenue d'instances d'information et de dialogue :

- enquête publique du 10 mai au 26 juin 2012 conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur,
- délibérations des conseils municipaux des communes riveraines (favorable sous conditions pour Pavie et défavorable pour Pessan)
- consultation le 12 octobre 2012 de la Commission de Suivi de Site qui a émis un avis favorable au projet,
- consultation des membres du CODERST avec avis favorable exprimé le 25 octobre 2012.

Le projet représente en outre un atout écologique avec une valorisation du biogaz et un traitement des lixiviats sur site. Un suivi régulier de la qualité des eaux superficielles sera mis en place et des mesures pour compenser les atteintes à la biodiversité sont prévues.

L'arrêté comprend également des prescriptions destinées à atténuer les nuisances visuelles (aménagement paysager) et olfactives (recouvrement hebdomadaire de l'alvéole).

Une attention particulière a été menée sur la lutte contre les nuisances sonores. Ainsi les apports nocturnes de déchets en provenance de la ville d'Auch devront cesser au plus tard le 19 décembre 2013.

Cette installation sera exploitée par le syndicat Trigone sur une durée de 18 ans avec un stockage maximum annuel de 40 000 tonnes. La superficie concernée par ce site est de 14,8 ha.

